

MAIRIE d'ALIX

69380



DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 12

Séance du mardi 10 mars 2026 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 5 mars 2026

Nombre de membres du conseil en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 12

Président de séance : Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Véronique MARTINEZ

Membres présents : Mesdames & Messieurs Marina AFLALO, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ.

Membres absents ayant donné procuration : Marie PAILLONCY à Fabien DUPIN, Frédérique BURTIN à Pascal LEBRUN

Membres absents : Franck SUBERT.

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 10 février 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente ;

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 10 février 2026 ;

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

- 1) **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 10 février 2026.
- 2) **CHARGE** le secrétaire général de Mairie de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fait et délibéré à Alix le : 10 mars 2026

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Véronique MARTINEZ



Le président,

Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai